



Procès Verbal du Conseil Municipal du 16 novembre 2020.

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 5 octobre 2020.

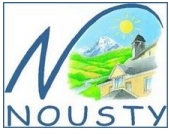
DELIBERATIONS

- **Emprunt travaux église.**
- **Lotissement : transfert des espaces verts et voirie dans le domaine public.**
- **Enfouissement supplémentaire des réseaux (RD 817).**
- **Abri bus RD 817 : amendes de police.**
- **Emprunt achat véhicule.**

PORTE à CONNAISSANCE

- **Parole au Maire :**
 - **Point COVID.**
 - **Point VigiPirate.**
 - **Rencontre avec le CAUE : réflexions sur l'aménagement du cœur du village.**
 - **Intercommunalité.**
 - **Zone d'activités Bel Air : rétrocession de l'éclairage public.**
 - **Cimetière : création d'un point d'eau supplémentaire.**
- **Parole aux Adjoints :**
 - **Michel Courades :**
 - Point giratoire : avancement travaux ; abri bus ;
 - Voirie : renforcement de berge.
 - **Sophie Raymond :**
 - **Communication**
 - Point sur les travaux en cours
 - **Action Sociale / CCAS**
 - Relance du suivi des personnes « vulnérables » sur la commune.
 - Téléthon
 - **PCS**
 - Point d'avancement sur la mise à jour du PCS
 - **Bertrand Candoré :**
 - **Système informatique : validations des prestations pour la mairie et l'école.**
 - **Bâtiments :**
 - Point sur l'église
 - DETR Salle de sports
 - Expertise(s) salle de sport et appartement au-dessus de la mairie,
 - Travaux LARAIGNOU
 - Passage commission de sécurité (Bruno)
 - **Questions diverses : benchmark solutions de visio-conférences.**
 - **Christine Caperaa :**
 - **Commissions "Associations" : le confinement des associations.**
 - **Commissions "Vie du village" : les animations en cours et à venir.**
 - **Bruno Mouligné :**
 - **Personnel : Tenu des entretiens annuels.**
 - **Ecole : point COVID, VigiPirate et travaux à finaliser.**
 - **Budget : préparation du budget prévisionnel 2021.**

INFORMATIONS DIVERSES



Procès Verbal du Conseil Municipal du 16 novembre 2020.

L'an deux mille vingt et le 16 novembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Nousty, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Maison Pour Tous (changement de salle compte tenu du COVID-19), sous la présidence de M. BORDE-BAYLACQ CLAUDE, Maire.

SECRETAIRE DE SEANCE	M. Bruno MOULIGNÉ
ETAIENT PRESENTS	Présents : BAYARD Christophe, BATARD Estelle, CANDORE Bertrand, CAPERAA Christine, COURADES Michel, FERNANDEZ Béla, KOHUT-SVELKO Nicolas, LASSUS Sophie, MOULIGNE Bruno, NABARRA-LABARRERE Laurent, RAMADE Yann, LUCAS Céline, RAYMOND Sophie, VERDIER Laurent, RICAU Sylvie, MATEO Joëlle ; Conseillers Municipaux.
PROCURATIONS	TOUSSAINT Mireille, procuration à RAYMOND Sophie; CAZENAVE Jean-Marc, procuration à CAPERAA Christine.
ABSENT	-

Ouverture de la séance : 18h40.

M. le Maire accueille les conseillers et leur propose de commencer ce conseil municipal en inversant l'ordre du jour en attendant que les conseillers en retard, arrivent.

Puis M. le Maire annonce les deux procurations de la réunion.

M. le Maire fait un point COVID : le virus circule toujours mais, cependant, il faut garder espoir pour les fêtes de fin d'année qui approchent. Concernant l'école, le protocole sanitaire mis en place est bien respecté. L'école a fait face à son premier cas positif, un élève de maternelle. Nous avons appris qu'un autre élève avait été testé positif au COVID, pendant les vacances de la Toussaint. De plus, une famille a fait le choix de retirer son enfant de l'école car les parents sont contre le port du masque. Leur second enfant, en maternelle est, quant à lui, présent. Une autre famille a fait le choix de faire porter une visière à leurs enfants et non pas un masque. Ce cas est possible puisque la famille a justifié la situation avec un certificat médical de leur médecin. Il a fallu également reprendre quelques parents qui ne portaient pas le masque aux abords de l'école.

M. le Maire souhaite aussi sensibiliser les élus à la situation « Vigipirate » dans laquelle nous nous trouvons actuellement. En effet, suite aux récents événements, le Premier ministre a décidé d'élever le niveau Vigipirate à son niveau "Urgence attentat" sur l'ensemble du territoire national.

M. le Maire demande aux élus d'être vigilants. Un rappel a également été fait auprès des agents.



Procès Verbal du Conseil Municipal du 16 novembre 2020.

Cérémonie du 11 Novembre : la cérémonie s'est déroulée en « comité restreint », uniquement sept personnes étaient présentes et elle a été retransmise sur la page Facebook de la commune (16 personnes en direct et 560 vues). Cette dernière initiative est très intéressante et devra se poursuivre car elle permet au noustysiens ne pouvant se déplacer, d'assister aux évènements communaux.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 5 octobre 2020.

Vote : le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

➤ **Emprunt travaux église.**

Suite à la présentation et aux discussions (précédents conseils municipaux) concernant les travaux de rénovation de l'église, M. le Maire rappelle aux conseillers qu'il avait été décidé de financer ces travaux par un emprunt. Ainsi, Bruno Mouligné, suite à plusieurs propositions, présente la proposition du Crédit Agricole :

- un montant de 40 000 €
- à un taux de 0.83 %
- sur 10 ans.
- Soit des échéances mensuelles de 347,47€.

PROJET DELIBERATION :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux de rénovation de l'église, devaient faire l'objet d'un emprunt.

Après consultation des banques, Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal, les offres reçues.

Après en avoir largement débattu, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, de souscrire un emprunt auprès du CREDIT AGRICOLE, pour

- un montant de 40 000 €
- à un taux de 0.83 %
- sur 10 ans.
- Soit des échéances mensuelles de 347,47€.

Et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'emprunt et lui délègue tous pouvoirs pour mener à son terme ce prêt.

VOTE du CM : le conseil municipal vote à l'unanimité des présents en faveur de la proposition du Crédit Agricole.

➤ **Lotissement : transfert des espaces verts et voirie dans le domaine public.**

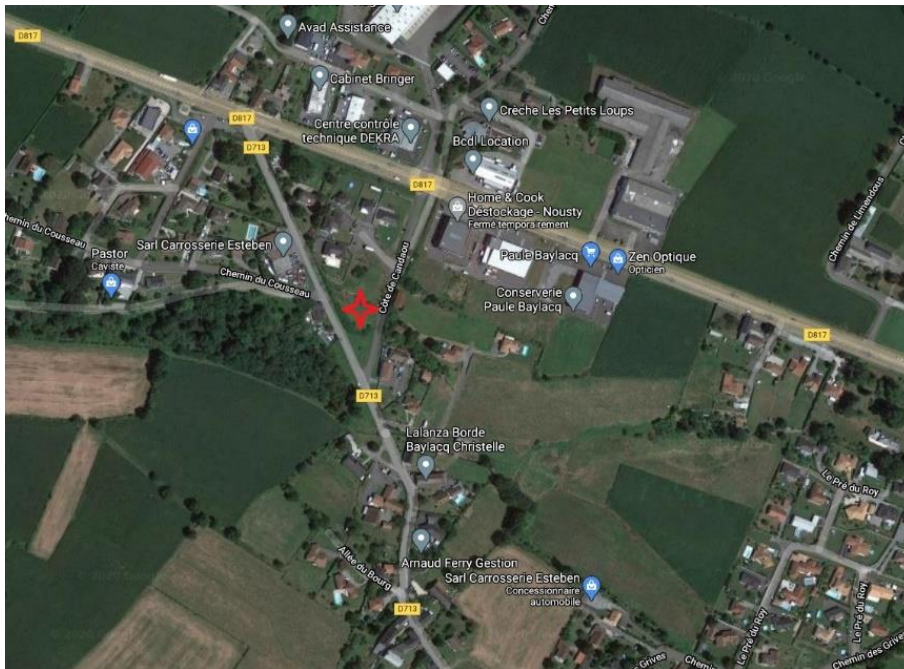
Comme précédemment, pour les autres lotissements de la commune, M. le Maire propose au conseil municipal de lancer la procédure de transfert des espaces verts et voirie dans le domaine public de la commune. Compte tenu de la procédure, nous avons attendu d'avoir plusieurs lotissements à intégrer.

Il s'agit des lotissements suivants :

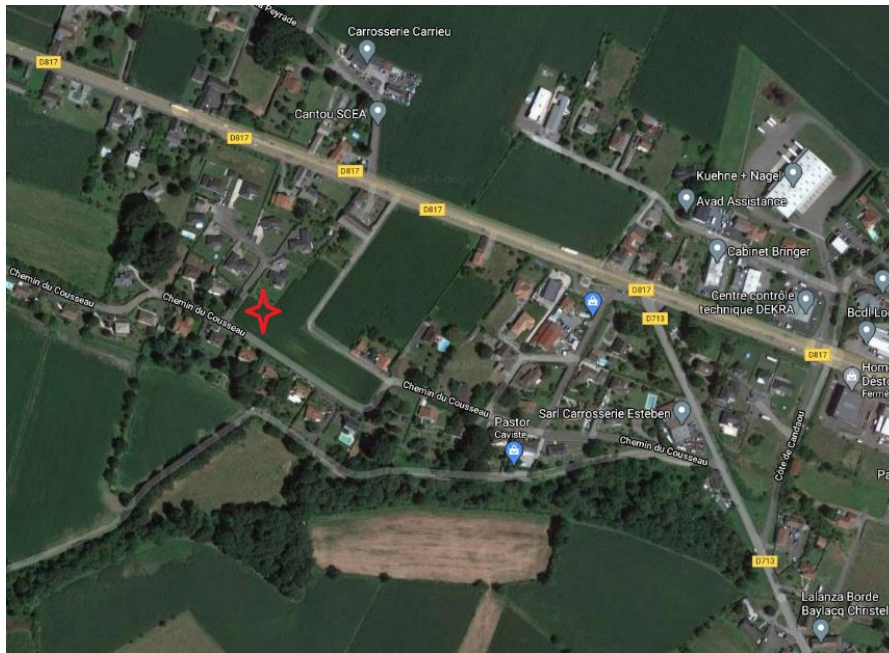
- Le Clos du Pic d'Anie (Clos du Pic d'Anie Côte de Candaou)
- Le Clos du Pic d'Ansabère,
- Lotissement Ardiden
- Lotissement Curedon.

M. le Maire précise qu'avant l'intégration, la commune doit respecter une procédure et s'assurer du bon état : de la voirie ; des réseaux ; des bassins de rétention.

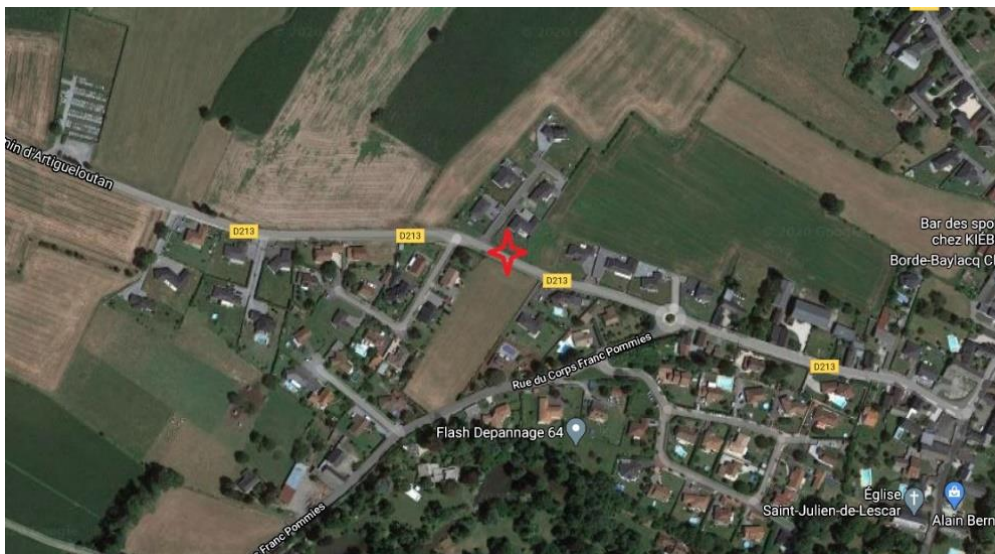
-Le Clos du Pic d'Anie : **Clos du Pic d'Anie Côte de Candaou**



-Le Clos du Pic d'Ansabère : Clos du Pic d'Ansabère chemin du Cousseau



-Ardiden : chemin d'Artigueloutan



-Curedon : **chemin d'Artigueloutan**



La procédure consiste en :

- délibération de principe,
- notice explicative,
- arrêté municipal prescrivant l'enquête publique,
- certificat d'affichage et de notification,
- registre d'enquête,
- délibération du Conseil Municipal de fin d'enquête,
- arrêté municipal fixant le montant de l'indemnité due au commissaire-enquêteur.

Il s'agit, donc dans un premier temps, de prendre une délibération de principe.

PROJET DE DELIBERATION :

Le Maire expose à l'assemblée que les lotissements Le Clos du Pic d'Anie, Le Clos du Pic d'Ansabère, Ardiden et du Curedon sont terminés et que les propriétaires des voies demandent leur incorporation et leur classement dans la voirie communale ainsi que l'intégration dans le domaine public communal des terrains aménagés en espaces verts et en aires de jeux.

Le Maire ajoute que ces voies et équipements de ces quatre lotissements, appartenant à ce jour aux associations syndicales respectives des différents lotissements et sont cadastrés :

- Le Pic d'Anie section AD n° 1322, d'une superficie de 25 a 15 ca ;
- Le Pic d'Ansabère section AL n° 545, d'une superficie de 34 a et 33 ca ;
- Le Curedon section AL n° 312 et AL n°397, d'une superficie de 40 a et 56 ca ;
- Ardiden section AL n° 591, d'une superficie de 13 a et 48 ca .



Procès Verbal du Conseil Municipal du 16 novembre 2020.

Il expose que l'accord des colotis a été obtenu.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ces opérations.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

PREND en considération le projet d'incorporation et de classement des voies des lotissements Le Clos du Pic d'Anie, Le Clos du Pic d'Ansabère, Ardiden et du Curedon.

CHARGE le Maire de procéder aux démarches nécessaires à cette opération, notamment de soumettre le projet à une enquête publique unique.

VOTE du CM : le conseil municipal vote à l'unanimité des présents afin de lancer la procédure d'intégration dans le domaine public.

➤ **Enfouissement supplémentaire des réseaux (RD 817).**

Suite au conseil municipal du 05/10/2020, la commune a reçu le chiffrage concernant l'enfouissement des câbles, autres que ceux directement liés à la construction du nouveau giratoire.

Ainsi, sont à la charge de la commune :

-2 500€ qui correspondent à 5% du montant total et représentent les « frais de dossier d'enfouissement » restant à charge, puisque la commune bénéficie d'une aide (via le SDEPA).

-11 000€ qui correspondent à 100% des travaux pour l'enfouissement des câbles Télécom (pas d'aide possible). Ces travaux consistent en : pose de chambres ; tubes souterrains. Il faut noter que le montant des travaux est moindre compte tenu de la présence des équipes sur place pour les travaux du giratoire.

VOTE du CM : le conseil municipal vote à l'unanimité pour la réalisation de l'enfouissement.

➤ **Abri bus RD 817 : amendes de police.**

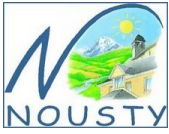
En raison des travaux de création du giratoire, un abribus a été démonté par nos agents communaux. Après travaux un nouvel abribus devra être repositionné. Suite à plusieurs échanges avec les services de la région et du département, nous avons eu confirmation que l'acquisition d'un nouvel abribus était à la charge de la commune. En effet (mail du service de la région) :

-la dépose de l'abribus en verre Régional et le repositionnement de cet abribus doivent être réalisés par le département

-les dimensions de la dalle recevant l'abribus = 2 mètres de large x 3.5 mètres de long.

-le financement de l'abri communal en remplacement de l'abri maçonné peut être pris en charge dans le cadre des amendes de police : 1 commission par an.

Ainsi, M. le Maire propose au conseil municipal de préparer et déposer le dossier d'amendes de police pour permettre le financement et l'achat d'un nouvel abribus.



VOTE du CM : le conseil municipal vote à l'unanimité afin de préparer et déposer le dossier d'amendes de police pour permettre le financement et l'achat d'un nouvel abribus.

➤ **Emprunt achat véhicule.**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il devient indispensable de remplacer le véhicule de la commune. En effet le véhicule a été acheté en 2006 (délibération du 25 mars 2006) et il y a beaucoup de réparations à prévoir (pneu, sièges, parechoc, benne, signalisation...) pour un montant estimé entre 6 000 et 7 000€.

Ainsi, M. Mouligné a contacté le Crédit Agricole afin d'avoir une proposition pour un emprunt de 20 000€ sur 5, 7 ou 10 ans. Nous sommes en attente de la proposition du Crédit Agricole.

Cependant, M. le Maire interpelle les conseillers sur le fait de prendre une délibération de principe (délibération rattachée à cette séance dès que la proposition arrivera).

VOTE du CM : les conseillers décident, à l'unanimité, de prendre une délibération de principe pour l'acquisition d'un nouveau véhicule et de rattacher une délibération à cette séance dès que la proposition du Crédit Agricole sera reçue en mairie.

PORTE à CONNAISSANCE

➤ **Parole aux Adjoints :**

○ **Christine Caperaa :**

- Commissions "Associations" : le confinement des associations.

Toutes les associations sont à l'arrêt et « confinées ». Le PNS est lui aussi à l'arrêt total avec un championnat qui ne reprendra pas avant la fin de l'année. Les entrainements pourraient cependant, peut être reprendre pour l'équipe 1, début décembre, pour un retour en compétition en janvier 2021.

La bibliothèque souhaite mettre en place un système de « click and drive » en partenariat avec la bibliothèque de Soumoulou.

- Commissions "Vie du village" : les animations en cours et à venir.

Tout est bien sûr au « ralenti ».

-L'école a confirmé son souhait de mettre en place le Conseil Municipal des Jeunes et a d'ailleurs commencé à y travailler (élections prévues en décembre 2020).



Procès Verbal du Conseil Municipal du 16 novembre 2020.

-Marché de Noël : cet évènement est toujours en suspens. Une décision quant au maintien ou non devra être prise le 20/11/2020.

-Repas des aînés : le maintien, là encore pour le 10/01/2020 pose question. Peut-être faudra-t-il le décaler ou bien imaginer autre chose.

○ **Michel Courades :**

- Point giratoire : avancement travaux ; abri bus ;

Finalement, le giratoire ne sera certainement pas terminé pour la fin de l'année et cela notamment à cause de travaux de chaussée. En effet, il faut d'abord tout défaire, gratter le bitume pour ensuite le replacer correctement.

Les travaux sont relativement bien acceptés par les riverains, excepté deux familles.

- Voirie : Devis de l'entreprise HORGUE.

Ce devis comprend : le renforcement de la berge devant chez M. Pierre Lagarrue ; le pied du chemin des Grives (dans le virage) ; empierrement de la bordure de l'Ousse, sur la commune de Soumoulou. L'idée était d'intervenir sur cette partie de l'Ousse afin de « protéger » un peu Nousty et d'éviter que l'eau ne s'étende sur Nousty. Or les travaux nous ont été déconseillés, d'une part car ils ne sont pas faits sur la commune de Nousty et que le terrain est privé. Nous n'aurons donc pas de financement. Il est plus judicieux d'attendre les orientations dans le cadre du PAPI (Programmes d'Actions de Prévention des Inondations). Ainsi, M. Courades a demandé à l'entreprise HORGUE de refaire le devis. Ce dernier passe de 18 000€ à 9 480€ (sans l'empierrement). Le devis a été validé et les travaux auront lieu.

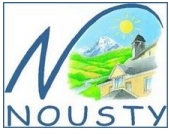
- Rencontre avec le CAUE 64 :

Le 5 novembre dernier M. le Maire et M. Courades ont rencontré un technicien du CAUE 64 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) afin de discuter de l'aménagement de Nousty dans les prochaines années, que ce soit le centre bourg et le reste du territoire de la commune.

Une prochaine rencontre avec la commission urbanisme est prévue le 25 novembre 2020.

- Urbanisme : suite dossier du recours de M. et Mme Nabarra.

M. et Mme Nabarra poursuivent leur démarche contre les permis de construire déposés à côté de chez eux. Après le permis de M. et Mme Rodriguez, qui ont demandé le retrait de leur permis, l'avocat de M. et Mme Nabarra a demandé une copie du second permis (M. Dos Santos). De plus, l'avocat a informé la commune qu'il avait saisi le Tribunal Administratif au sujet du permis de M. et Mme Rodriguez. Entre temps le permis de construire de M. et Mme Rodriguez a été retiré.



Procès Verbal du Conseil Municipal du 16 novembre 2020.

○ **Sophie Raymond :**

▪ **Communication**

- Nous observons quelques nouveaux abonnements aux comptes Facebook et Instagram.
- Concernant le site internet de la commune, un rendez-vous a été pris avec le service de l'APGL qui a pour but de créer des sites internet pour les collectivités.
- La nouvelle version du Nousty Mag' est toujours en travail.

▪ **Action Sociale / CCAS**

- Le 23 /10/2020 s'est réuni pour la seconde fois, le CCAS. Une réflexion a été menée suite à un appel de la Directrice de l'école, au sujet de l'achat de masques pour les élèves. Ainsi des masques ont été achetés et seront distribués à des enfants qui en auraient besoin.
- Relance du suivi des personnes « vulnérables » sur la commune, comme lors du premier confinement.
- Téléthon : compte tenu que les évènements sont annulés, faute de COVID, la commission propose de déposer une urne au secrétariat de mairie et de lancer un appel aux dons.

▪ **PCS**

Le PCS devait être remis à la Préfecture le 09/10/2020. Suite à l'inventaire de ressources matérielles, il reste encore quelques mises à jour à faire.

○ **Bertrand Candoré :**

▪ **Système informatique** : validations des prestations pour la mairie et l'école.

Le choix du prestataire a été fait, il s'agit d'INFO DIRECT. L'objectif de leur intervention : la remise en état du système informatique de la mairie et de l'école. Une première intervention est prévue mardi 24 novembre. But des travaux : séparer le réseau de la mairie et de l'école ; placer un anti-virus ; chat de licences Office ; changement du NAS (pour une sauvegarde automatique des données).

▪ **Bâtiments :**

- Point sur l'église :

Concernant les travaux, il reste le sol à faire. L'ensemble de l'église a été repeinte. M. Monbeig a été contacté pour valider les choix des couleurs. En effet, ce dernier connaît bien les églises du Béarn et a participé à plusieurs rénovations d'églises.



Procès Verbal du Conseil Municipal du 16 novembre 2020.

- DETR Salle de sports

Un point est à faire sur les dernières DETR sollicitées par la commune. Il serait intéressant de demander une DETR pour les travaux de la salle des sports.

- Expertise(s) salle de sport et appartement au-dessus de la mairie

Un expert doit passer cette semaine pour faire une expertise sur la salle des sports ainsi que l'appartement.

- Travaux LARAIGNOU

On se dirige vers un transfert des ateliers communaux de la salle des sports vers la « Grange Laraignou ». Nous sommes en attente des derniers devis, mais la création d'une dalle plus des sanitaires devraient coûter entre 15 000 et 17 000 €.

- Passage commission de sécurité (Bruno) :

Visite programmée en décembre 2020.

▪ **Questions diverses** : benchmark solutions de visio-conférences → JITSY.

○ **Bruno Mouligné** :

▪ Budget : préparation du budget prévisionnel 2021.

M. Mouligné demande à chaque commission de faire la liste de tous leurs projets afin de les étudier et les intégrer dans les projections du budget 2021.

▪ Personnel :

Les entretiens annuels vont être réalisés courant du mois de novembre.

Bruno informe le conseil qu'il est en train de finaliser le RIFSEEP.

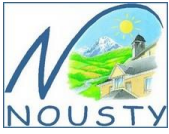
▪ Ecole : point COVID, VigiPirate, travaux en cours.

-Après les vacances de la Toussaint un nouveau protocole a été imposé à l'école. Tout a été mis en œuvre pour le respecter et notamment éviter les brassages entre les groupes d'enfants (en garderie, en classe, à la cantine).

-Comme l'a indiqué M. le Maire, un élève de maternelle a été testé positif au COVID. Un courrier a été transmis à l'ensemble des familles de l'école maternelle.

-Les travaux de « rafraîchissement » se poursuivent à l'école, ainsi le préau a été repeint.

- Equipes Mobiles de Sécurité (EMS) : une équipe est intervenue ce matin à l'école, sollicitée par la Directrice. Ces équipes concourent à un double objectif : d'une part, garantir la sécurité des établissements scolaires, assurer la protection des élèves, des personnels contre toute agression et d'autre part, préserver la continuité de l'action éducative pendant les périodes de tension. Ainsi le but de la visite de ce matin a été de faire un bilan des mesures mises en place à l'école. Parmi les



Procès Verbal du Conseil Municipal du 16 novembre 2020.

premières préconisations : poser un film occultant avec effet miroir sur les fenêtres ; installation d'automatismes sur les portails. Par contre, il n'a pas été demandé que la clôture de l'école primaire soit rehaussée.

➤ **Parole au Maire :**

○ **Intercommunalité.**

M. le Maire informe le conseil municipal que la commune Nousty a été intégrée à l'étude sur les O.R.T (Opération de Revitalisation de Territoire). L'association « Soumoulou-Nousty » a été identifiée comme une polarité. Des réflexions sont en cours.

M. le Maire informe le conseil que la commune a connu des évènements douloureux ces derniers jours :

-le décès de Candice KIEBEL qui a bouleversé tout le village, l'école.

-le décès de Didier BASTANES.

-malaise d'un administré de la commune sur le parking de la salle des sports à la sortie de l'école.

Clôture de la séance : 21h10.